

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

VILLE DE GUIDEL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Quinze le 1^{er} Octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur François AUBERTIN, Maire.

Etaient également présents : J. Daniel, F. Ballester, D. Guillerme, M. Foidart, F. Téroute, J. Grévès, P. Cormier, F. Hervé, A. Buzaré, L. Monnerie, JJ. Marteil, G. Thiery, D. Renouf, D. Capart, L. Médica, Z. Dano, MC Couf, MF Guillemot, MM. Prévost, C. Pecchia, P. Le Dro, R. Hénault, M. Le Teuff, M. David, Laure Détérez, PY Le Grogneq, Conseillers municipaux

Absents excusés - Procurations :

Anne-Maud Goujon qui a donné procuration à Françoise Ballester
Patrick Guilbaudau « « à François Aubertin
Cécile Jourdain « « à Marylise Foidart
Anne-Marie Garangé « « à Arlette Buzaré
Sonia Caroff « « à Pascal Cormier
Virginie Robin Cornaud « à Dominique Capart

Secrétaire : Marylise FOIDART

Date de la convocation : 24 Septembre 2015
Date de l'affichage : 24 Septembre 2015
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 33

2015 – 104 : Cession d'une bande de terrain à Kerblesten

Rapporteur : D. Guillerme

Lors de sa séance du 24 septembre 2013, les membres du Conseil Municipal avaient autorisé des échanges de terrains entre la SCI de Kerblesten et la commune de GUIDEL le long du chemin d'exploitation n°70, afin de régulariser les propriétés sur l'emprise de la clôture existante, au prix de 5 € le m².

En effet, depuis environ 70 ans, de petites parcelles de quelques dizaines de m², propriétés pour les unes de la commune et pour les autres de la SCI de Kerblesten et des Cts Lucas-Mounier-Le Corre, alternaient le long de la clôture actuelle.

L'échange de ces petites parcelles entre la commune et la SCI a été acté mais celui avec les Cts Lucas-Mounier-Le Corre n'a pu aboutir.

Puis en octobre 2012, la commune a acquis les parcelles des Cts Lucas-Mounier-Le Corre lors de la vente, par adjudication, de tous les terrains de cette succession.

Pour mémoire, ce sont ces terrains que la Safer a aussitôt préemptés pour finalement rétrocéder à la commune leur partie non agricole située aux Cinq Chemins Est).

La commune étant aujourd'hui propriétaire, c'est à elle que la SCI de Kerblesten demande à acquérir 109 m² dans la parcelle cadastrée ZN 880.

Le terrain est classé en 2AUi au Plan Local d'Urbanisme.

Les frais sont à la charge du demandeur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission des Travaux, de l'Urbanisme, de l'Environnement et du Développement Durable, de l'Agriculture, de la Sécurité, de la Vie des Quartiers et des Gens du Voyage du 31 août 2015 ;

VU l'avis du Domaine du 08/09/2015, estimant la valeur vénale du bien à 760 € ;

AUTORISE la vente d'un terrain cadastré ZN 880p, d'une surface de 109 m², pour la somme de 760 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette acquisition au profit de la SCI de Kerblesten ;

DIT que tous les frais, notamment d'actes et de géomètres, seront à la charge de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité

POUR EXTRAIT CONFORME,
GUIDEL, le 05 Octobre 2015
Le Maire,
François AUBERTIN

